



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Ordre du jour AG

Dates Parutions
Calendriers
Dernières divisions

Médailles

Challenges du
Président

Annexes

Catégories
D'âges
2019/2020

Horaires Officiels

Programme à l'intérieur



Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Début des Championnats Saison 2019/2020

**Samedi 21 Septembre &
Dimanche 22 Septembre 2019**
(Sauf dernières divisions et Féminines D1)

*(Retrouvez le Calendrier des dates de parutions
à l'intérieur du journal)*



ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE

Samedi 12 Octobre 2019 à 09h00
Espace « Louise Voelckel »
Rue du 8 Mai 1945 à Bonneuil/Marne

*(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur
du journal)*



RECHERCHE, pour le 21ème Tournoi International U16 « Octobre 2019 »

**« Terrain d'entraînement » pour les délégations
France, Italie, Belgique et Russie**

1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + 2 vestiaires



REGLEMENTS Saison 2019/2020

Retrouvez sur notre site internet, les nouveaux règlements !!

<https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32>

FOOTBALL D'ANIMATION U6-U13

Journées d'accueil au District (Matin & AM)

U11 = Samedi 14 Septembre 2019
U9 = Samedi 21 Septembre 2019
U7 = Samedi 28 Septembre 2019



Réunions Diverses

U11 Avenir & C. Lachiche = Lundi 9 Septembre 2019 à 19h00 au District
Futsal Jeune = Lundi 16 Septembre 2019 à 19h00 au District
Football Animation = Vendredi 13 Septembre 2019 à 19h au Club de Sucy
= Vendredi 20 Septembre 2019 à 19h au Club de Vitry ES
= Vendredi 27 Septembre 2019 à 19h au District

Edition N°502 du Jeudi 19 Septembre 2019

COMMUNIQUES

INFOS

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

SEPTEMBRE	5	12	19	26	
OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

- Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

RECHERCHE TOURNOIS

CS Blérancourt organise le « **Trophée Anne Morgan** », **tournoi de foot féminin U12 / U13** le **samedi 26 octobre**, 12 équipes de 6 joueuses seront retenues pour des matches de 2 x 6 minutes.

Contact : Elisabeth Dieval au 03 23 39 72 17 / amivat02@gmail.com / www.association-amivat.com



Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

SAISON 2019 & 2020

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	22.09.19	12.09.19
CDM (D2)	29.09.19	12.09.19
ANCIENS (D4)	29.09.19	12.09.19
ANCIENS + 45 ANS	29.09.19	12.09.19
U20 (Espoir 1&2)	29.09.19	19.09.19
U18 (D3)	22.09.19	23.07.19
U16 (D4)	29.09.19	12.09.19
U14 (D5)	28.09.19	19.09.19
U10 & U11	28.09.19	20.09.19
U12 & U13	28.09.19	
U8 & U9	28.09.19	
U6 & U7	05.10.19	
FEMININES (D1)	22.09.19	05.09.19

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 à 09h00

Espace « Louise Voelckel » Rue du 8 Mai 1945 à Bonneuil/Marne



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- * Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- * Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/10/18 à Limeil Brévannes
- * Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- * Approbation du Rapport Moral, saison 2018 & 2019
- * Rapport Financier au 30 Juin 2019
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2019*
- * Budget prévisionnel 2019 & 2020
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du budget prévisionnel 2019 & 2020*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- * Proposition de Modifications des Statuts

REPRISE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Lecture des palmarès et remise des récompenses
- * Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- * Remise officielle des ballons des « Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- * Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Représentants des Clubs

ARTICLE 12.3

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 12 Septembre 2019

Le Comité de Direction fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale



U16

TOURNOI INTERNATIONAL VAL DE MARNE 21^e EDITION

BELGIQUE - ITALIE - RUSSIE - FRANCE

MARDI 29 OCTOBRE 2019

RUSSIE / ITALIE - 14H

STADE DIDIER PIRONI
AVENUE DESCARTES - LIMEIL BREVANNES

FRANCE / BELGIQUE - 16H

COMPLEXE SPORTIF P. DIEULEVEULT
AVENUE MAURICE BERTEAUX - LE PLESSIS TRÉVISE

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

ITALIE / BELGIQUE - 14H

STADE GABRIEL PÉRI
94 AVENUE GABRIEL PÉRI - VITRY SUR SEINE

RUSSIE / FRANCE - 16H

STADE D. DUVAUCHELLE
2 Rue Dominique Duvauchelle - CRETEIL

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

BELGIQUE / RUSSIE - 14H

FRANCE / ITALIE - 16H

COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE
RUE AUGUSTE DELAUNE - BONNEUIL SUR MARNE



Sud Est Avenir

**ENTRÉE
GRATUITE**

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2019

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



La remise officielle des ballons :

“TAILLE 5” = se fera Samedi 12 Octobre 2019 à l’Assemblée Générale des Clubs à Bonneuil/Marne

“TAILLE 4” = se fera aux journées d’accueil du Football d’Animation

REPARTITION DES BALLONS

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	27	2			2
553055	A. S. C. VITRY	54			2	2
553616	A. S. F. LUATS	24	2			2
582532	A. S. RENAISSANCE	32	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	167	10	6		16
582525	A. URBAN 13	9			2	2
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	33	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	84	2			2
521869	ALFORTVILLE US	600	18	6		24
690329	APSAP MEDIBALLES	56	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	17	6		23
500723	ARRIGHI A.S.	81	2			2
547434	ARSENAL A.C.	28	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	262	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	489	17	6		23
550293	BANN'ZANMI	30	2			2
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	116	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	308	14	6		20
548423	BOISSY U.J.	55	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	584	16	6		22
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	306			2	2
500791	BRY F.C.	489	14	6		20
549303	C NOUES	24			2	2
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	12			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	666	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	511	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	289	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	329	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	47			2	2
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	674	21	6		27
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	452	12	6	2	20
500012	CHARENTON C.A.P.	715	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	501	23	6	2	31
500031	CHOISY LE ROI A.S.	664	23	6	2	31
551095	CITOYEN DU MONDE	16			2	2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1277	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	36			2	2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	50	2			2
539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	90	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	328	12	6		18
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	346	12	6		18
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	220	2	6		8
581745	F.C. ESPERANTO	37	2			2
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	722	18	6		24
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	109		6		6

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	549	21	6		27
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	30	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	514	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	14			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	304	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	102		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1442	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	347	12	6		18
537053	JOINVILLE R.C.	846	23	6		29
581892	KOPP 97	33	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	405	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	80			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	27	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	543	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	480	18	6		24
582622	LUT'S FOOT LOISIRS	34	2			2
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	77	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1242	27	6	2	35
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	25	2			2
534669	MAROLLES F.C.	134	8	6		14
535201	MENUIBLAN A.S.	23	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	127	8	6		14
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	606	16	6		22
518152	NOISEAU STE S.	134	10	6		16
582626	NOYERS FOOTBALL CLUB	14	2			2
582537	NUEVE UNO	21	2			2
550465	O. CLUB D'IVRY	146	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	104	8	6		14
848168	ORLY A.C.	102	10			10
510193	ORMESSON U.S.	506	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	60	2			2
500568	PARIS F.C.	939	25	6		31
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	25	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	19	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1243	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	27	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	31	2			2
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	30	2			2
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	425	12	6		18
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	57	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	56	2			2
552646	R.C. PARIS 10	302	12	6		18
851509	RUNGIS FUTSAL	35			2	2
507502	RUNGIS U.S.	437	14	6		20

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
535547	SANTENY SP.L.	88	6	6		12
540531	SPORTING CLUB PARIS	301	2		2	4
582118	S. F CLUB DE CHENNEVIÈRES	124	13	6		19
520523	ST MANDE F.C.	564	18	6		24
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	206	2	6		8
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	827	18	6		24
521870	SUCY F.C.	707	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	60	2			2
512963	THIAIS F.C.	551	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	24	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	20	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	305	17	6		23
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47			2	2
581200	U. S. DE NOGENT 94	43	2		2	4
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	889	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	649	21	6		27
535208	VAL DE FONTENAY AS	433	14	6		20
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	407	17	6		23
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	18	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	147	8		2	10
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	46			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	996	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	683	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	141	8			8
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	61	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	626	18	6		24
500138	VINCENNOIS C.O.	1190	27	6		33
500004	VITRY C.A.	886	18	6	2	26
529210	VITRY E.S.	575	23	6		29
582553	VSG FUTSAL	20			2	2
	TOTAL		1163	390	52	1605



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

1 – Journées d'accueil

- JA U11 – 14/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U9 – 21/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U7 – 28/09/2019 au District (Matin & AM)

2 - Réunions :

- U11 Avenir & C. Lachiche - 09/09/2019 à 19h00 au District
- Futsal Jeune - 16/09/19 à 19h00 au District
- FA
 - 1- 13/09/19 à 19h en club
 - 2- 20/09/19 à 19h en club
 - 3- 27/09/19 à 19h00 au District

3 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 06/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
CERTIFICATION	16/11/19		District
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	Club
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Lundi 21/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Mardi 22/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Jeudi 24/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Vendredi 25/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Mardi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

U15 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 23/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 30/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 27/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 30/11 Interdistrict

U16 (nés en 2004)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 25/09 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 02/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 09/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Match amical (*à définir*)
Mercredi 23/10 Match amical (*à définir*)
Lundi 28/10 Centre de perfectionnement au Parc du Tremblay / District
Mercredi 30/10 Interdistrict (*à définir*)

U15F (nées en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 13/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 23/11 Interdistrict

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*

Tournoi à définir

FOOTBALL FEMININ

1 – Rentrées du Football Féminin

- 05/10/2019 – Rentrée U11F au District (Matin)
- 05/10/2019 – Rentrée U9F au District (AM)

2 - Réunions club programmées les :

- 05/09/2019
- 19/12/2019
- 25/06/2020

3 – Modules féminins

- Module U9 – 10&11/02/2020
- Module U11 – 16&17/04/2020

4 – Finales

- Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020
- Finales Futsal – 06/05/2020
- Finale Départementale U11F – 16/05/2020
- Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Licences 2019/2020 : informations pratiques

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. GIRARD Jean-Claude, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël, KUNTZMAN Michel,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes Patricia GUILIANI, Virginie RANSOU et, MM. FETOUS Lakhdar, FOLTIER Bruno, ROBERT Patrick, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

SAISON 2019/2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres
(Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District :**

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **Driss 01.55.96.11.43** ou Hédi : 01.55.96.11.42).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et**

N° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2017.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2017.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U6 - U7

BRY F.C.

Courrier du 06/09/2019 :

La Commission met le dossier en instance, les calendriers n'étant pas établis.

GENTILLY ATHLETIC CLUB

Courrier du 09/09/2019 :

Les plateaux U6/U7 débutent à 13 H 00, si vous avez un terrain disponible le matin, faites vos plateaux sur invitation et merci, de nous en informer.

U10 - U11

SUCY F.C.

Courrier du 16/09/2019 :

CRITERIUM AVENIR et CRITERIUM LACHICHE : s'il le faut, inversion des rencontres.

AVIS AUX CLUBS

Afin de mieux servir les Clubs,
du District DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL :
Les réunions du **FOOTBALL d'« ANIMATION U6 - U13 »**
sont décentralisées dans les clubs.

Présence indispensable des clubs :

(De préférence, le responsable de l'ÉCOLE DE FOOTBALL)
à l'une des deux réunions afin de mieux appréhender :

la SAISON : 2019 - 2020.

En cas d'absence, il est prévu une amende de **100 euros par Club.**

Lors cette réunion, est prévue
une remise de **dotations de ballons**
à l'issue de la réunion pour chaque club.

Les deux réunions sont les suivantes :

PRESENCE INDISPENSABLE DE TOUT CLUB AU MOINS A UNE REUNION.

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 à 19 H 00

Au siège du Club de VITRY E.S.

17 - 19, Allée des COTEAUX - 94 400 VITRY-SUR-SEINE.

ARCUEIL COM – ENT S.D. / JEUNES STADE - FRESNES A.A.S. - FC ORLY,
AVENIR SPORTIF D'ORLY - KREMLIN BICETRE C.S.A. - GENTILLY ATHLETIC CLUB - IVRY FOOT US,
CACHAN CO - OLYMP. CLUB IVRY - GENTILLY U.S. - ULTRA MARINE AS,
CFF - PARIS UNIVERSITE CLUB - GOBELINS F.C. ,
CHEVILLY LA RUE ELAN - RUNGIS U.S. - HAY LES ROSES C.A. - VILLENEUVE ABLON U.S.,
CHOISY LE ROI A.S. - THIAIS F.C. - VILLEJUIF U.S. - VITRY C.A. VITRY E.S.

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 à 19 H 00

Au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

131, Boulevard des ALLIES - 94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

APAC CHAMPIGNY - CHANTIERS PARIS U.A. - MINIS & MAXIS - ST MANDE FC,
ASOMBA - CHARENTON C.A.P. - NOGENT S/MARNE F.C. - ST MAUR F. FEM VGA,
BORDS DE MARNE FUTSAL - FONTENAY US - OLYMPIQUE PARIS ESPOIR - ST MAUR F. MASC. VGA,
BRY F.C. - JOINVILLE R.C. - PARIS F.C. - UJA MACCABI PARIS METROPOLE,
CAMILLIENNE SP. 12EME - LUSITANOS ST MAUR U.S. - FRANCILIENNE 94 LE PERREUX ASF,
VAL DE FONTENAY AS - CHAMPIGNY F.C. 94 - MAISONS ALFORT F.C. - R.C. PARIS 10,
VILLIERS S/MARNE ENT.S. - VINCENNOIS CO.

SAISON 2019/2020 :

LES ENGAGEMENTS ANNUELS DU FOOT D'ANIMATION DE U6 à U13 ET U13 COUPE FUTSAL

CLUBS	Site d'accueil en U6-U7	U6 - Nombre d'équipes (plateaux)	U7 - Nombre d'équipes (plateaux)	U8 - Nbre d'équipes	U9 - Nbre d'équipes	U10 - Critérium départemental	U10 - Challenge J. LEVY	U11 - Critérium départemental	U11 - Challenge régional	U12 - Critérium départemental	U12 - Challenge J. MERCIER	U13 - Critérium départemental	U13 - Festival Pitch à 8 (national)	U13 - Coupe FUTSAL
A.P.A.C	NON	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
AAS FRESNES	OUI	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	0	0	NON
AC GENTILLY	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	1	oui, 1 équipe
AJ LIMEIL BREVANNES	OUI	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	NON
AS CHOISY LE ROI	OUI	4	4	4	2	3	4	3	2	2	4	2	4	oui, 1 équipe
AS ORLY	OUI	4	4	4	4	2	3	2	3	2	3	3	3	oui, 1 équipe
AS VAL DE FONTENAY				2	2	2	0	2	0	2	0	2	0	NON
ASF LE PERREUX	OUI	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
ASOMBA	OUI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
ASPTT VILLECRÉSINES	OUI	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	oui, 1 équipe
ASUM VITRY	NON	1	1	1	1	1	1	1	0					
ASUM VITRY	NON	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	NON
BONNEUIL S/M.C.S.M.	OUI	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
BRY FC	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
CA L'HAY LES ROSES FOOTBALL	NON	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	oui, 1 équipe
CAUDACIENNE ENT. S.	OUI	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	oui, 1 équipe
CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS	OUI	1	1	1	2	1	1	2	2	2	2	2	1	oui, 1 équipe
CHAMPIGNY FC 94	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	oui, 1 équipe
CHANTIER UA	OUI	2	2	3	3	2	2	2	1	2	2	2	1	oui, 1 équipe
CHARENTON CAP	OUI	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	2	3	oui, 1 équipe
CHEVILLY LARUE ELAN	OUI	3	3	4	4	1	2	1	2	1	3	0	1	NON
CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES	OUI	5	5	5	5	2	3	2	3	2	3	0	0	NON
CO CACHAN	OUI	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	NON
COSMA	NON	3	3	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	oui, 1 équipe
CSA KREMLIN BICETRE	OUI	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	NON
E S VILLIERS FOOTBALL	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	OUI	2	2	5	5	2	2	2	2	1	2	1	2	oui, 1 équipe
ENTENTE SPORTIVE DES JEUNES DU STADE				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
ES VITRY						2	2	2	2	2	2	2	0	NON

FC BREVANNES	NON	0	1	0	1	0	0	1	1	0	1	1	1	NON
FC GOBELINS	OUI	3	5	5	5	4	2	4	2	4	2	4	2	NON
FC MAISONS-ALFORT				2	2	2	2	2	2	3	2	1	1	NON
FC MANDRES PERIGNY	NON	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
FC SAINT-MANDE	NON	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
FC.BOISSY	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
FOOTBALL CLUB DE NOGENT	OUI	5	5	5	5	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
LA CAMILLIENNE SPORT	NON	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
LUSITANOS SAINT MAUR				1	0	1	1	2	2	2	2	1	1	NON
MACCABI PARIS METROPOLE	OUI	1	2	1	2	1	0	2	0	1	0	2	0	oui, 1 équipe
MAROLLES FC	NON	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	NON
MINIS AND MAXIS FC				1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	NON
NOISEAU STE S				1	1	0	0	2	1	1	1	0	0	NON
OLYMPIQUE CLUB D IVRY				1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	oui, 1 équipe
OLYMPIQUE PARIS ESPOIR				1	0									
PARIS FC	OUI	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	NON
PARIS UNIVERSITE CLUB	NON	4	4	4	4	3	4	3	1	2	4	1	1	oui, 1 équipe
RACING CLUB PARIS 10	NON	1	1	1	1	2	2	2	0	2	2	2	0	NON
RC JOINVILLE	OUI	4	5	4	4	2	3	2	2	1	3	1	2	oui, 1 équipe
RUNGIS US	OUI	2	3	4	0	2	2	2	1	0	0	2	1	NON
SANTENY SL	NON	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES	NON	2	2	2	2	2	1	1	0	1	1	1	1	NON
SUCY FC	OUI	5	5	5	5	2	2	1	1	1	1	1	1	NON
THIAIS FC	NON	0	0	3	3	3	0	3	0	2	0	2	0	NON
U.S ALFORTVILLE	OUI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	NON
UNION FOOTBALL CRETEIL	OUI	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	NON
UNION SPORTIVE IVRY FOOTBALL	OUI	1	2	1	1	2	3	2	3	2	3	1	3	oui, 1 équipe
US CRÉTEIL LUSITANOS	OUI	0	5	5	5	3	3	3	3	4	4	4	4	oui, 1 équipe
US ORMESSON				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	oui, 1 équipe
US VILLEJUIF FOOTBALL	OUI	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	NON
USVA	OUI	2	3	2	2	2	2	2	2	2	1	0	1	oui, 1 équipe
VALENTON FA	OUI	2	2	2	2	2	1	2	1	2	1	2	1	NON
VALENTON FA	OUI	2	2	2	2	2	1	2	1	2	1	2	1	NON
VGA FM	OUI	2	4	4	4	4	4	4	1	3	3	2	1	oui, 1 équipe
VILLENEUVE SAINT GEORGES FC	OUI	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	oui, 1 équipe

LES HORAIRES DES JOURNEES D'ACCUEIL EN U8-U9 EN FOOT D'ANIMATION

DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 (MATIN et APRES-MIDI)

AU DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

MATIN			APRES-MIDI
RDV 9H00	RDV 10H00	RDV 11H00	RDV 14H00
A.P.A.C CHAMPIGNY	AJ LIMEIL BREVANNES	AAS FRESNES	AC GENTILLY
ASFLE PERREUX	AS CHOISY LE ROI	CA L'HAY LES ROSES	CHAMPIGNY FC 94
ASOMBA	AS ORLY	COSMA	LUSITANOS ST MAUR US
BRY FC	BONNEUIL S/M C.S.M	FC MANDRES PERIGNY	MAROLLES FC
CO VINCENNES	CAUDACIENNE ENT. S.	FC.BOISSY	ORMESSON US
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS	PARIS UNIVERSITE CLUB	RACING CLUB PARIS 10
FC MAISONS-ALFORT	CHANTIER UA	US VILLEJUIF FOOTBALL	THIAIS FC
FC SAINT-MANDE	ENTENTE SPORTIVE DES JEUNES DU STADE	USVA	US IVRY FOOTBALL
FC NOGENT	LA CAMILLIENNE SPORT	VITRY C.A.	VILL. ST GEORGES FC
RC JOINVILLE	MINIS AND MAXIS FC	PRODIJEDUC ACADEMIE FC	
SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES	NOISEAU STE S	RUNGIS US	
V.G.A FM	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR		

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES

Réunion du Mardi 17 Septembre 2019

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SUSSET Frédéric, D'EXPORT Jonathan.

Absents : MM. ARNAUD, MARNE, OUACHOUACH, SAMBA, VALLEE

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

Courriel de FC ESPERANTO du 05/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe Séniors D3.A. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

21545340-BRY FC / THIAIS FC Seniors 2D.B du 06/10/19

Lecture du courriel de BRY FC du 06/09/2019.

La commission ne peut accéder à votre demande, **merci faire une demande à vos adversaires pour inverser le match (via footclub) ou trouver un terrain de repli.**

21545467-CHOISY AS 3 / ORLY AC Seniors 3D.B du 22/09/19

Accords des deux clubs (Via Footclub) pour jouer le 21/09/2019 à 20h. La Commission prend note.

21545202-COM ARCUEIL / ES VILLIERS Séniors D2.A du 22/09/19

Lecture du courriel du club d'Arcueil COM du 09/09/2019 (terrain suspendu). **La Commission prend note que la rencontre se jouera au stade Jean Bouin, 39-41 rue Pompadour à Choisy le Roi à 15h00. Avis au club de Villiers ES.**

U20

Courriel d'ALFORTVILLE US du 02/09/2019.

La Commission prend note que l'équipe ALFORTVILLE US U20, **jouera durant toute la saison lors de leur match à domicile à 17h. Avis aux clubs concernés.**

U18

21550577-PUC / CHARENTON CAP U18 D2.A du 22/09/19

Lecture du courriel de l'équipe CHARENTON CAP du 17/09/2019. **La Commission ne peut accéder à votre demande. Le match est maintenu au 22/09/2019 à 13h.**

Courriel de OLYMPIQUE PARIS ESPOIR du 29/08/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.B. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Courriel de CAP CHARENTON du 30/08/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.B. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Courriel de CRETEIL LUSITANOS du 17/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D2.A. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Courriel de SUCY FC du 12/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D2.B. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Courriel d' UA CHANTIER PARIS 12 du 13/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.C. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

21551261- FC BRY / COM ARCUEIL U18 D3.A du 22/09/19

Lecture du courriel de l'équipe ARCUEIL du 10/09/2019. La Commission ne peut accéder à votre demande. Le match est maintenu au 22/09/2019.

Courriel de CACHAN ASC CO du 17/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 D3.C. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

U16

Courriel de THIAIS FC du 13/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U16 D4. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Courriel d'ECOLE PLESSEENNE du 15/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U16 D4. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Lecture du dossier d'engagement de l'équipe UA CHANTIER du 12/09/2019

La Commission prend note que l'équipe de CHANTIER UA U16 B souhaite jouer durant toute la saison lors de leur match à domicile à 11h00. Cet horaire ne sera accepté qu'avec l'accord de vos adversaires (Via Footclub). En l'absence d'accord la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

21550197- COM ARCUEIL / VAL DE FONTENAY U16 D3.C du 22/09/19

Lecture du courriel de l'équipe ARCUEIL du 10/09/2019. La Commission ne peut accéder à votre demande. Le match est maintenu au 22/09/2019.

Courriel de AJ LIMEIL BREVANNES du 17/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U16 D4. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

Lecture du dossier d'engagement de l'équipe US ALFORTVILLE du 12/09/2019

La Commission prend note que l'équipe ALFORTVILLE US U16 D3 souhaite jouer durant toute la saison lors de leur match à domicile à 11h30. Cet horaire ne sera accepté qu'avec l'accord de vos adversaires (Via Footclub). En l'absence d'accord la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

U14

Courriel de CRETEIL LUSITANOS du 17/09/2019

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe **U14 D4.C**. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.*

Courriel d'ORMESSON US du 16/09/2019

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe **U14 D4.C**. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.*

Courriel d'AS CHOISY LE ROI du 10/09/2019

La Commission prend note que l'équipe **AS CHOISY LE ROI U14 D4**, **jouera durant toute la saison au stade Jean Bouin de Choisy le Roi à 16h au lieu de 17h30**. Avis aux clubs concernés.

Courriel d'ENT. JEUNES DU STADE du 17/09/2019

*La commission enregistre le forfait général de l'équipe **U14 D3**. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.*

21592492- ES CAUDACIENNE / HAY LES ROSES CA U14 D4.A du 27/09/19

Lecture du courriel du club de la CAUDACIENNE ES du 03/09/2019. **La Commission prend note de votre demande. La rencontre ne pourra être inversée qu'avec l'accord de votre adversaire (Via Footclub), dans le cas contraire vous devrez trouver un terrain de repli.**

21541281- CA VITRY / ES VILLIERS U14 D2.B du 21/09/19

Accords des deux clubs du 17/09/19 (Via Footclub) pour jouer le 26/10/2019 (terrain travaux). La Commission prend note.

ANCIENS

Courriel de SANTENY SL du 13/09/2019 – ANCIENS 2D.B

La Commission prend note de l'indisponibilité de votre terrain à compter du 30/09/2019 (pour 9 semaines). Après accord de vos adversaires (via footclub), vous pourrez inverser les rencontres ou trouver un terrain de repli sur les rencontres suivantes :

-Du 20/10/2019 contre FC SUCY

-Du 03/11/2019 contre AAS FRESNES

-Du 24/11/2019 contre VILLENEUVE ABLON US

Avis aux clubs concernés.

21548541-BRY FC 12/ SPORTING CP 11 Anciens 1D du 06/10/19

Lecture du courriel de l'équipe BRY Anciens D1. du 02/09/2019

La commission ne peut accéder à votre demande, merci faire une demande à vos adversaires pour inverser le match (via Footclub) ou trouver un terrain de repli

ANCIENS + 45 ans

Courrier de BONNEUIL S/MARNE CS du 17/09/2019

La commission enregistre le forfait général de l'équipe +45 ans. Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay du 17/09/19

La commission prend note de la fermeture des installations sportives, ainsi que les vestiaires le samedi 28/09/2019. **Les clubs concernés doivent prévoir un terrain de repli ou inverser leur match prévu à ces dates.**

Prévenir la commission en cas de changement.

Courrier de la Mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, **les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.**

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Les Stades « Roger Couderc » et « Georges Gosnat » à Vitry/Seine sont indisponibles, **pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se dérouler sur ces terrains.**

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 17 Septembre 2019

Président : M. Combal

Présents : MM. Rochette, Champion, Bousard, Lefevre, Girard (Membre honoraire).

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM et Amitié	<i>1^{er} Tour</i>	09/11/2019	Tirage le 15/10/2019
	<i>2^{ème} Tour</i>	30/11/2019	Tirage le 19/11/2019
	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 04/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 District	<i>1^{er} Tour</i>	02/11/2019	Tirage le 08/10/2019
	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	08/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	06/06/2020	
U 16 VDM et Amitié	<i>1^{er} Tour</i>	13/10/2019	Tirage effectué
	<i>2^{ème} Tour</i>	10/11/2019	Tirage le 22/10/2019
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 01/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 District	<i>1^{er} Tour</i>	20/10/2019	Tirage le 24/09/2019
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	09/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
U 18 VDM	<i>1^{er} Tour</i>	13/10/2019	Tirage le 01/10/2019
	<i>2^{ème} Tour</i>	10/11/2019	Tirage le 29/10/2019
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
Seniors VDM	<i>1^{er} Tour</i>	29/09/2019	Tirage effectué
	<i>2^{ème} Tour</i>	27/10/2019	Tirage le 08/10/2019
	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	

Séniors Amitié	1 ^{er} Tour	29/09/2019	Tirage effectué
	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
C.D.M	1 ^{er} Tour	27/10/2019	Tirage le 01/10/2019
	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 26/11/2019
	1/8 ^{ème}	16/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Anciens	1 ^{er} Tour	27/10/2019	Tirage le 08/10/2019
	2 ^{ème} Tour	08/12/2019	Tirage le 19/11/2019
	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8 ^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
Finale	07/06/2020		
Entreprise	1 ^{er} Tour	07/12/2019	Tirage le 12/11/2019
	2 ^{ème} Tour	25/01/2020	Tirage le 07/01/2020
	3 ^{ème} Tour	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	4 ^{ème} Tour	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	¼ finale	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
Finale	06/06/2020		

Séniors Val de Marne

21952530-Thiais FC / Noyer FC 1^{er} tour du 29/09/19

Courrier de Thiais FC. *Suite à l'indisponibilité de vos installations, la Commission inverse cette rencontre.*

Séniors Amitié

21952519-Thiais FC (3) / Arcueil COM (2) 1^{er} tour du 29/09/19

Courrier de Thiais FC. *Suite à l'indisponibilité de vos installations, la Commission inverse cette rencontre.*

U 18 Val de Marne

Courrier de Chantiers UA. *La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.*

U 16 Val de Marne

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 13/10/19 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

Voir liste des matchs sur le site du District.

Exempts : Boissy FC + les clubs disputant le championnat en ligue.

U 16 Amitié

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 13/10/19 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la demande des clubs.

Voir liste des matchs sur le site du District.

+ 45 ans

Suite à la décision du comité de direction du district, la coupe aura lieu cette saison.

Seuls les clubs ayant retourné et signé la charte avant le 01/10/2019 pourront participer à cette coupe.

Le tirage aura lieu le 01/10/2019 et le 1^{er} tour aura lieu le 13/10/2019.

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 18 Septembre 2019

FORFAITS GENERAUX

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.C

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

ORMESSON US (2) (PV du 17/09/19)

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.

Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adverse et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

DEBUT DES CHAMPIONNATS DES DERNIERES DIVISIONS- SAISON 2019/2020

Les championnats CDM-ANCIENS-U16-U14 débiteront lors du week-end du 28 et 29 septembre 2019.

Les calendriers de ces divisions paraîtront le 12/09/2019, hormis les U14 où le calendrier paraîtra le 19/09/2019.

ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS

- SENIORS D4 : reste 3 places
- ANCIENS D4 : reste 3 places
- U18 D3 (calendrier diffusé en Juillet) : reste 4 places
- U16 D4 : **plus de place** – Liste d'attente : Valenton FA
- U14 D5 : **plus de place**
- ANCIENS + 45 Ans : reste 1 place
- ANCIENS + 55 Ans : reste 1 place

ANNEXES

HOMMES
FEMMES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
NAISSANCE			
SENIORS	Licence Seniors	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19	Licence U20F	Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	Licence U18F Licence U17F Licence U16F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	Licence U15F Licence U14F	Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	Licence U13F Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	Licence U11F Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U9 Licence U8	Licence U9F Licence U8F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U9	Licence U7 Licence U6	Licence U7F Licence U6F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
DEBUTANTS		DEBUTANTES	
U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	U7F	Mixité Garçon
DEBUTANTS		DEBUTANTES	
U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	U9F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U11F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U13F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U14	Championnat Foot à 11	U14F	Championnat D à 7 ou R à 11
U16	Championnat Foot à 11	U16F	Championnat D à 7 ou R à 11
U18	Championnat Foot à 11	U18F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U20	Championnat Foot à 11	U20F	Championnat Foot à 11
SENIORS	Licence Seniors	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19	Licence U20F	Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	Licence U18F Licence U17F Licence U16F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	Licence U15F Licence U14F	Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	Licence U13F Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	Licence U11F Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U9 Licence U8	Licence U9F Licence U8F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U9	Licence U7 Licence U6	Licence U7F Licence U6F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
DEBUTANTS		DEBUTANTES	
U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	U7F	Mixité Garçon
DEBUTANTS		DEBUTANTES	
U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	U9F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U11F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U13F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U14	Championnat Foot à 11	U14F	Championnat D à 7 ou R à 11
U16	Championnat Foot à 11	U16F	Championnat D à 7 ou R à 11
U18	Championnat Foot à 11	U18F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U20	Championnat Foot à 11	U20F	Championnat Foot à 11

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2019 & 2020



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	10h00
U10/U11	14h30
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00